



Le + syndical Fédération de la métallurgie



Fable : Mieux vaut ne plus travailler ! Ou mieux vaut dépendre d'une négociation collective que du bon vouloir des Direction successives.

C'est terrible pour une organisation comme la CFE-CGC certes garante de l'intérêt collectif et défendant les intérêts des retraités mais par ailleurs privilégiant les revenus du travail et la rémunération au mérite de constater la réalité des évolutions de revenus entre préretraités et actifs du groupe ALCATEL.

Négociateur depuis le début des plans de préretraite ALCATEL depuis toujours. Même les premiers en 1995-1998 qui nous avaient vu seuls signataires attaqués par les autres organisations syndicales. La CFE-CGC a toujours dans les négociations pris en compte les intérêts des salariés qui partaient sur le long terme cotisations retraite à taux plein, prévoyance et aussi en introduisant puis améliorant une clause d'indexation Lors de la mise en place des Congés de fin de carrière et des PRT la CFE-CGC avait négocié cette clause d'indexation sur le point Agirc, puis pour tenir compte de la gestion de plus en plus restrictive de ce point Avait proposé et obtenu une clause d'indexation 50 % sur le point AGIRC 50 % sur l'évolution de l'indice des prix INSEE tous ménage. Cela pour protéger nos préretraités au moins partiellement en cas d'inflation.

Voici le résultat de cette évolution, nous sommes fiers de nos talents de négociateurs mais combien ce tableau est cuisant pour le salarié ! Travailler plus pour gagner plus, vraiment ??? Mieux vaut en rire.

Date	Evolution Insee	Evolution point Agirc	Evolution rente	Evolution cumulée
déc. 1999	101,3 1,3 %	1 ^{er} janv. 2000 0,3596 €	0	1 ^{er} avril 2000 + 0,65 % soit 0,65%
déc. 2000	102,9 1,6 %	1 ^{er} janv. 2001 0,3596 €	0	1 ^{er} avril 2001 + 0,80 % soit 1,15%
déc. 2001	104,3 1,4 %	1 ^{er} janv. 2002 0,3678 €	2,3 %	1 ^{er} avril 2002 + 1,85 % soit 3,3%
déc. 2002	106,7 2,3 %	1 ^{er} janv. 2003 0,3737 €	1,6 %	1 ^{er} avril 2003 + 1,95 % soit 5,3 %
déc 2003	109,0 2,2 %	1 ^{er} janv 2004 0,3796 €	1,6 %	1 ^{er} avril 2004 + 1,90 % soit 7,4%
déc. 2004	111,3 2,1 %	1 ^{er} janv. 2005 0,3862 €	1,74 %	1 ^{er} avril 2005 + 1,92 % soit 9,4
déc. 2005	113,0 1,5 %	1 ^{er} janv. 2006 0,3940 €	2 %	1 ^{er} avril 2006 +1,76 % soit 11,3%
déc. 2006	114,73 1,53 %	1 ^{er} janv. 2007 0,4005 €	1,65 %	1 ^{er} avril 2007 +1,59 % soit 13,1 %
déc 2007	117,70 2,6 %	1 ^{er} janv. 2008 0,4073 €	1,70 %	1 ^{er} avril 2008 + 2,15 % soit 15,5 %
déc 2008	118,80 1,00 %	1 ^{er} janv. 2009 0,4132 €	1,45 %	1 ^{er} avril 2009 + 1,23 % soit 17%

Si vous êtes salariés ALCATEL-LUCENT France et que votre salaire a augmenté de plus de 15 % depuis le 1^{er} Janvier 2001 ou cette année de plus de 1,2 % vous avez fait aussi bien que vos anciens collègues rentiers en attendant la retraite et partis avec une juste, mais conséquente, indemnisation. Cette indemnisation que la Direction tente de rogner voire de sabrer dans le dernier PSE en date ! Il a des générations qui ont pas de chance !

Alors de quoi voulez vous voir dépendre l'évolution des rémunérations des salariés ?

- De la négociation collective ? Une véritable négociation avec obligation de conclure pas une parodie comme celle organisée à contrecœur par la DRH de ALCATEL-LUCENT depuis des années.
- Ou bien faites-vous confiance à une DRH et ses outils de plus en plus nébuleux, douteux - que d'appels à la quasi-délation et de concessions à tous les faux modernismes - ? Êtes-vous certains que dans des organisations de travail si souvent bouleversées quelqu'un finira par reconnaître vos mérites ???

La Direction se plaît à rappeler devant l'énormité des retraites chapeau et des parachutes dorés, « qu'on y peut » rien malgré l'état de l'entreprise : « Ce sont des engagements » ...

Salariés renforcez les organisations syndicales pour obliger notre Direction à prendre aussi des engagements à votre égard, comme dans ces accords de préretraite, ET A LES TENIR !

Intercentre CFE -CGC ALCATEL LUCENT en FRANCE

www.cfecgc-alcatel-cit.org